

# Vision Montréal

## Pour un quartier dynamique et inclusif PPU du Quartier latin



Mémoire présenté par

**Louise Harel**  
Chef de Vision Montréal

**François Robillard**  
Conseiller de ville du district Saint-Jacques, arrondissement Ville-Marie

Dans le cadre de la consultation publique de l'OCPM sur le programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin

14 novembre 2012

## À propos de l'auteur

L'Opposition officielle de la Ville de Montréal est composée de 19 élus de Vision Montréal, dont quatre maires d'arrondissement. La chef de Vision Montréal et de l'Opposition officielle est Mme Louise Harel. Ce mémoire a été rédigé par Sarah Gagnon-Turcotte, attachée politique au cabinet de l'Opposition officielle.

Pour nous suivre :



[visionmtl.com](http://visionmtl.com)



[twitter.com/visionmontreal](https://twitter.com/visionmontreal)



[facebook.com/visionmontreal](https://facebook.com/visionmontreal)

## Table des matières

### Pour un quartier dynamique et inclusif

<b>Une vision plus inclusive du Quartier latin</b> .....	<b>3</b>
1.1. Développer l'économie de nuit dans le respect des résidents.....	3
1.2. Favoriser la mixité sociale .....	4
1.2.1. <i>Clientèle jeune : l'adéquation avec le marché immobilier</i> .....	4
1.2.2. <i>Ne pas oublier le logement abordable et familial</i> .....	5
1.2.3. <i>Les maisons de chambres : une action concertée</i> .....	6
1.3. La mixité fonctionnelle.....	6
1.3.1. <i>Soutenir la fonction commerciale et de divertissement</i> .....	6
1.3.2. <i>Soutenir les lieux de création</i> .....	7
1.3.3. <i>Bientôt la cuisine de rue!</i> .....	7
<b>Miser sur la qualité de l'aménagement</b> .....	<b>7</b>
2.1. Les espaces publics.....	7
2.2. L'art public .....	8
2.3. Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie .....	8
<b>Prendre en considération la mobilité dans le quartier</b> .....	<b>8</b>
3.1. Intégrer les plans de transport à la planification urbaine.....	8
3.2. S'assurer du succès de la piétonnisation .....	9
3.3. L'accessibilité universelle .....	10

### Conclusion

# Pour un quartier dynamique et inclusif

Vision Montréal est très heureux que la deuxième phase du Quartier des spectacles aille de l'avant. Le Quartier latin a été délaissé dans la démarche de planification urbaine jusqu'à maintenant, alors que les quartiers adjacents recevaient plus d'attention. Cette consultation est donc une bonne nouvelle pour le quartier. Les investissements publics amèneront des investissements privés et permettront de donner un second souffle à ce secteur. Toutefois, Vision Montréal a des réserves sur certains aspects du PPU proposés et souhaite faire des propositions de bonification sur d'autres.

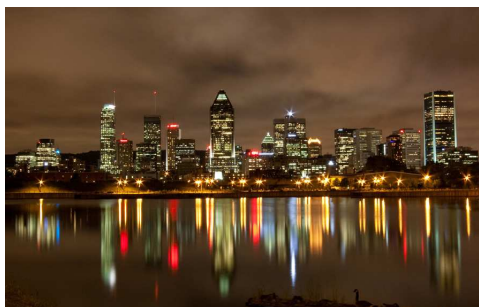
## Une vision plus inclusive du Quartier latin

Un des principaux questionnements de Vision Montréal vis-à-vis du PPU Quartier latin concerne l'objectif d'en faire un quartier « jeune qui vit 24/7 » (les notions « habité » et « intelligent » ne sont pas remises en question). L'atteinte de ce but passe par plusieurs interventions, notamment au niveau commercial (prolongement des heures d'ouverture des commerces et des débits de boissons) et de l'habitation (prédilection des typologies innovantes) dont la pertinence mériterait d'être davantage explicitée, tout comme les fondements solides qui les justifient.

Dans un premier temps, ce choix est intrigant au regard du profil socioéconomique du secteur. En se basant sur ce profil, on constate que sur les 5 950 résidents de ce secteur, 80 % d'entre eux sont locataires, 56,7 % des ménages du secteur sont à faible revenu et 12 % sont âgés de 65 ans et plus.

Ces statistiques révèlent un portrait de la population beaucoup plus diversifié que celui privilégié dans le PPU proposé, ce qui soulève la question de possibles tensions dans la cohabitation entre la population actuelle et la population qu'on tentera désormais d'attirer.

### 1.1. Développer l'économie de nuit dans le respect des résidents



L'économie de nuit peut exacerber certains problèmes de sécurité, d'incivilité et de propreté et engendrer des coûts supplémentaires pour l'arrondissement. Afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les fonctions résidentielle, récréative et commerciale, plusieurs considérations doivent être prises en compte avant de se lancer tête baissée dans cette aventure.

L'étude de l'économie et de l'animation de nuit figurait parmi les objectifs de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de Montréal. Cette étude est en cours, selon la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement Ville-Marie, mais n'a toujours pas été déposée. Entre-temps, la Corporation de développement urbain (CDU) du Faubourg Saint-Laurent a formé un groupe de travail sur l'économie de nuit afin de déposer ses recommandations à l'arrondissement Ville-Marie. Le rapport, déposé en 2011 et intitulé *Montréal au bout de la nuit*, recommandait de tenir des états généraux de la vie nocturne afin d'identifier les besoins et les préoccupations de tous les acteurs ainsi que les mesures à poser pour encadrer la vie nocturne.

Cette consultation publique devrait être la plus large possible et intégrer tant les établissements qui pourraient profiter de l'économie de nuit que les résidents qui pourraient être affectés par elle. Elle pourrait permettre l'identification de zones sensibles, de moyens pour impliquer les propriétaires d'établissements nocturnes dans la responsabilisation de leur clientèle ou encore un niveau de partage des coûts d'entretien et de sécurité des lieux publics, par exemple. Elle devrait également permettre l'identification des arbitrages qui devront être effectués entre l'habitat et l'activité économique nocturne. Plusieurs sociétés de développement ont mené des

campagnes de sensibilisation à la quiétude de la vie nocturne. L'Association des Sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) souhaite également que Montréal soit la première ville nord-américaine à se doter d'une charte de la vie nocturne, à l'instar de nombreuses villes européennes (Lyon, Grenoble, etc.). L'ASDCM recommande également la mise sur pied de brigades de médiation, une autre option dont le potentiel pourrait être évalué afin d'améliorer la cohabitation dans le secteur.

**RECOMMANDATION 1 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal mandate l'OCPM afin de procéder à une consultation publique sur l'économie de nuit afin d'en encadrer adéquatement le développement et de faciliter la cohabitation entre les différentes fonctions présentes dans le secteur.**

Dans son rapport *Montréal au bout de la nuit*, la CDU du Faubourg Saint-Laurent recommande également de procéder d'abord par projets pilotes avant d'étendre les heures d'ouverture des débits de boisson tel qu'il est envisagé dans le projet de PPU, une recommandation que nous appuyons. De plus, il serait essentiel que le rôle des arrondissements dans la gestion des heures prolongées des établissements licenciés soit reconnu. L'arrondissement est l'autorité la plus proche des citoyens et se trouve donc mieux placée pour apprécier les conséquences de ce prolongement.

**RECOMMANDATION 2 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal invite le gouvernement du Québec à prendre en considération les arrondissements dans l'encadrement des heures prolongées des établissements licenciés lors de la révision des Lois et règlements requis.**

## 1.2. Favoriser la mixité sociale



L'objectif du PPU de doubler le nombre d'habitants à 12 000 via la création de 2 500 unités de logement est louable. Montréal se caractérise par un centre-ville habité, ce qui génère plusieurs bénéfices tant pour la sécurité des citoyens que pour l'accessibilité des transports en commun. Toutefois, afin que le centre-ville soit durablement habité, il faut en faire un milieu de vie convivial et agréable pour tous et non uniquement un lieu de passage, de transition ou de festivités axé sur une clientèle unique se démarquant par sa jeunesse. Le centre-ville ne doit pas devenir un lieu d'exclusion

où les familles ou encore les aînés se sentent écartés. Ce doit être plutôt un milieu inclusif qui mise sur la mixité sociale en plus de bénéficier de la mixité fonctionnelle. Il faut développer chez ses résidents un sentiment d'appartenance qui contribuera à la qualité de vie du quartier et viendra justement rééquilibrer la présence de résidents de passage. La création de nouveaux logements doit donc être encadrée de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des Montréalais et aux spécificités du centre-ville. À cette fin, Vision Montréal souhaite porter l'attention des commissaires sur trois points :

### 1.2.1. Clientèle jeune : l'adéquation avec le marché immobilier

Afin d'encourager la venue d'une clientèle jeune, le PPU propose actuellement de miser sur une architecture innovante et une typologie de logements pour jeunes professionnels branchés. Toutefois, le PPU demeure très flou quand aux caractéristiques qui seront privilégiées et aux moyens utilisés pour convaincre les promoteurs de s'engager sur cette voix. Afin d'assurer la viabilité de cette approche, il est essentiel que ces nouvelles typologies répondent non seulement aux besoins de la clientèle ciblée, mais également à sa capacité de payer.

Actuellement, les projets de construction de logements locatifs privés sont peu nombreux, le marché étant principalement axé sur la création de condos. D'un autre côté, les programmes d'accès à la propriété sont peu adaptés à la réalité montréalaise et encore moins à celle du centre-ville où les coûts de construction sont plus élevés (densité, coût des terrains, etc.). On peut donc s'interroger sur la capacité de la clientèle jeune à s'offrir



des logements dans un milieu urbain dense et appelé à se gentrifier. Dans ce contexte, l'orientation adoptée en matière d'habitation semble nécessiter des approfondissements afin d'en vérifier la cohérence. À cet égard, lors de la séance d'information du 16 octobre 2012, un citoyen a judicieusement demandé aux représentants de la Ville si une étude de marché avait été effectuée afin d'identifier les besoins de la clientèle jeune. Ceux-ci ont confirmé qu'aucune étude en ce sens n'avait été réalisée.

**RECOMMANDATION 3 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal s'assure que les nouvelles typologies de logement et l'architecture innovante privilégiées correspondent à la capacité de payer de la clientèle ciblée et évalue la contribution de modes de financement pour assurer l'accès à des habitations abordables pour cette clientèle.**

### 1.2.2. *Ne pas oublier le logement abordable et familial*



L'arrondissement Ville-Marie comporte une proportion de logements sociaux et communautaires plus élevée qu'à l'échelle de la ville de Montréal<sup>1</sup>. Ces logements se concentrent entre autres dans le Quartier latin, où les Habitations Jeanne-Mance sont présentes. Néanmoins, nous sommes surpris de constater que le projet de PPU actuel ne fait aucune mention de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables* de la Ville de Montréal. Ce fait est d'autant plus préoccupant qu'au cours des dernières années, plusieurs projets immobiliers d'importance situés dans l'arrondissement Ville-Marie n'ont pas développé de tels logements en site propre. Considérant l'importance de la population étudiante du secteur ainsi que le désir d'attirer les jeunes et les artistes, et rappelant l'importance d'assurer la mixité sociale pour le dynamisme du quartier, cette stratégie nous semble un outil important sur lequel la Ville devra miser.

**RECOMMANDATION 4 : Vision Montréal recommande d'inclure les objectifs de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables* de la Ville de Montréal dans les orientations du PPU tout en accordant une attention particulière à la question du logement étudiant.**

Quoique le nombre de familles présentes dans le Quartier latin soit peu élevé, il n'en demeure pas moins que la vie citadine peut avoir suffisamment d'attraits pour certains, au point que le centre-ville peut devenir un lieu de choix pour s'établir et fonder une famille. L'exode des familles à l'extérieur de Montréal est un phénomène suffisamment préoccupant pour tenter d'améliorer la conciliation entre la vie familiale et la vie citadine. Par ailleurs, la présence de familles dont les enfants grandiront dans le Quartier latin contribuera à la formation d'un sentiment d'appartenance qui viendra contrebalancer la forte présence de population de transition. Deux raisons pour lesquelles la Ville ne doit pas faire le choix de les exclure du secteur. La prise en considération des familles dans les orientations du PPU Quartier latin est d'autant plus importante que le Vieux-Montréal adjacent sera transformé par l'inauguration prochaine du CHUM et l'arrivée de ses 14 000 employés, patients et bénévoles. Certains d'entre eux souhaiteront s'établir avec leur famille à proximité de leur lieu de travail.

Une réflexion en profondeur s'impose pour identifier les conditions gagnantes qui convaincront les familles de demeurer sur l'île de Montréal en milieu densément peuplé. Différentes options peuvent déjà être envisagées allant de l'intégration d'espaces de jeux pour enfant au sein même de tours d'habitation allant jusqu'à la création d'un réseau de covoiturage pour amener les enfants à l'école. Dans le cadre précis du PPU du Quartier latin, une attention particulière devra être accordée à la gestion des interfaces entre les lieux de vie animée et de divertissement 24/7 et les lieux d'habitation.

<sup>1</sup> Profil statistique en habitation de l'arrondissement de Ville-Marie, mai 2009, p. 22

**RECOMMANDATION 5 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal réfléchisse aux moyens de mieux combiner la vie citadine et la vie familiale en milieu densément peuplé.**

### **1.2.3. Les maisons de chambres : une action concertée**

Par ailleurs, la Ville reconnaît l'importance du phénomène de l'itinérance dans le centre-ville et s'engage à agir en soutien aux maisons de chambres, ce que nous apprécions. Toutefois, malgré le Plan d'action ciblé en itinérance 2010-2013 de la Ville, qui prévoit 300 nouvelles unités, le parc s'amenuise. En effet, des maisons de chambre privées sont converties en d'autres types d'habitation ou sont à risque de l'être; sans compter celles qui ne rencontrent pas les normes de salubrité et qui doivent être fermées. Dans ces circonstances, il est donc primordial que l'ensemble des arrondissements contribuent à préserver et à développer le parc de maisons de chambres. Pour ce faire, la Ville doit chercher à offrir des maisons de chambres, dont des maisons supervisées, dans l'ensemble des quartiers montréalais. En plus de contribuer à la survie du parc immobilier et à l'amélioration des conditions d'existence d'une population vulnérable, une telle initiative contribuera à réduire la concentration de l'itinérance au centre-ville.

**RECOMMANDATION 6 : Vision Montréal recommande que les objectifs du Plan d'action ciblé en itinérance 2010-2013 en ce qui a trait à la construction de nouvelles unités dans des maisons de chambre ciblent l'ensemble des arrondissements montréalais.**

## **1.3. La mixité fonctionnelle**

### **1.3.1. Soutenir la fonction commerciale et de divertissement**



Nous sommes conscients que tout plan d'urbanisme d'envergure dans un secteur prisé, notamment le centre-ville, contribue à faire augmenter la valeur foncière du quartier. Cette hausse de la valeur ne peut pas systématiquement être donnée pour effet de la spéculation, même s'il est possible qu'une certaine pression spéculative y contribue. Dans ce contexte, il est important de prendre les mesures nécessaires pour mitiger les impacts de la hausse de la valeur foncière sur les petits commerces et lieux d'expression culturelles locataires ou encore sur l'offre commerciale du secteur. Dans le cadre de la phase 1 du Quartier des spectacles ainsi que dans celui de la revitalisation de Griffintown, la Ville a fait preuve d'un manque de prévoyance important et n'a pas anticipé les conséquences d'annonces immobilières et urbanistiques importantes. Le présent PPU permet maintenant d'agir en amont.

**RECOMMANDATION 7 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal élabore dans les meilleurs délais des mesures concrètes qui viseront à accompagner et à soutenir les commerces de proximité et petits lieux d'expression artistique locataires aux prises avec des difficultés financières causés par la hausse des valeurs foncières du secteur.**

**RECOMMANDATION 8 : Vision Montréal recommande la création d'un PR@M-commerces pour l'ensemble de la rue Sainte-Catherine afin d'encourager la rénovation des façades et la bonification et la diversification de l'offre commerciale.**

**RECOMMANDATION 9 : Vision Montréal recommande la mise sur pied d'une société de développement commercial couvrant l'ensemble de la rue Sainte-Catherine, de la rue De Bleury à la rue Berri.**

### 1.3.2. *Soutenir les lieux de création*

Le PPU souhaite soutenir les lieux de création en travaillant différentes mesures concernant les ateliers d'artistes. Nous félicitons l'arrondissement pour cette démarche et sa reconnaissance du rôle important joué par les créateurs.

**RECOMMANDATION 10 : Vision Montréal recommande notamment d'explorer les mesures suivantes :**

- le pouvoir d'assujettir la délivrance de permis de construction ou de transformation à l'intégration d'espaces destinés à accueillir des ateliers d'artistes;
- l'acquisition d'espaces de création collectifs non résidentiels;
- l'ajustement de programmes résidentiels d'accès à la propriété de manière à favoriser les ateliers d'artistes;
- la création d'un fonds de capital patient facilitant l'accès à la propriété collective d'ateliers d'artistes.

### 1.3.3. *Bientôt la cuisine de rue!*

Grâce au dépôt au conseil de ville, le 18 juin dernier, d'une motion de Vision Montréal demandant l'élaboration d'un règlement-cadre autorisant la vente, la préparation et la consommation de nourriture et de boisson sur le domaine public, la Commission municipale sur le développement économique et urbain et sur l'habitation tient présentement une consultation publique à cet effet.

Face à la montée en popularité du phénomène de la cuisine de rue à Montréal, nous sommes très fiers d'avoir été à l'écoute des Montréalais et d'avoir inscrit la question à l'agenda de la Ville de Montréal. Les recommandations de la Commission permettront d'encadrer cette nouvelle industrie de manière à en réduire les nuisances et en décupler les bénéfices pour l'ensemble des Montréalais. Nous félicitons l'arrondissement Ville-Marie de se positionner comme un précurseur dans ce domaine.



## Miser sur la qualité de l'aménagement

### 2.1 Les espaces publics

Le PPU du Quartier latin vise à améliorer plusieurs espaces publics afin de revitaliser le quartier et offrir aux résidents et aux visiteurs une expérience urbaine distinctive. Pour ce faire, Vision Montréal considère qu'il est primordial de prévoir des aménagements conviviaux, tant des domaines publics et privés, et souhaite donner en exemple deux concepts, celui des « zones de rencontres », un modèle d'aménagement implanté dans plusieurs villes européennes, ainsi que celui de woonerf.

Dans les zones de rencontre, délimitées de manière claire, les piétons, cyclistes et autres usagers peuvent circuler librement au milieu de la chaussée avec les véhicules motorisés. Un grand principe permet de gérer les conflits entre les différents usagers des zones de rencontres : la priorité est donnée à l'utilisateur le plus vulnérable. Le concept de woonerf, à l'image de celui en cours de réalisation dans le quartier Saint-Henri, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, permet de verdier tout en facilitant le transport actif. Le woonerf permet aussi des pratiques de gestion des eaux par la perméabilité des sols. Un réseau viaire composé de zones de rencontres et d'espaces de type woonerf peut être rattaché aux différents espaces publics et parcs des quartiers, créant ainsi une expérience urbaine conviviale.

**RECOMMANDATION 11 : Vision Montréal recommande de mettre en place là où c'est possible des zones de rencontre et des woonerfs afin de pérenniser l'aspect piétonnier du Quartier latin.**

## 2.2 L'art public



Montréal n'est pas qu'une ville de designers. Elle a aussi un potentiel extraordinaire de créateurs et d'artisans qui est par ailleurs reconnu dans le présent projet de PPU. L'art public contribue aussi à la valorisation du territoire et à la signature de Montréal en tant que métropole culturelle. Vision Montréal croit que leur travail doit être plus visible dans le paysage construit montréalais, par une présence accrue de l'art public, en vue de contribuer à l'attractivité de notre métropole culturelle. Pour ce faire, nous croyons que la Ville de Montréal doit élaborer un règlement d'intégration de l'art public en architecture s'appliquant à tous les grands projets

d'aménagement urbain sous sa responsabilité ainsi qu'aux projets résidentiels, institutionnels, d'infrastructures, commerciaux et de bureaux, qu'ils soient publics ou privés et exigeant des promoteurs qu'ils consacrent 1 % de la valeur de leur projet à l'art public.

**RECOMMANDATION 12 : D'ici l'élaboration d'un tel règlement, Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal incite les promoteurs à investir volontairement dans l'art public afin de contribuer à la création d'une expérience urbaine distinctive dans le Quartier latin.**

## 2.3 Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie

Le Quartier latin est situé à proximité de plusieurs secteurs en transformation. À l'ouest se trouve la phase I du Quartier des spectacles qui fera encore l'objet de plusieurs interventions, au sud, le Quartier de la Santé est en pleine émergence et un plan de mise en valeur vient d'être lancé pour le Vieux-Montréal. Le PPU du Quartier latin ne se réalisera donc pas en vase clos. Parmi les investissements publics projetés ou en voie de réalisation dans le secteur, soulignons l'arrivée prochaine du CHUM, du Campus de santé publique Normand-Bethune, la Direction de santé publique de Montréal et les locaux montréalais de l'Institut national de santé publique du Québec. Ces développements amèneront plusieurs nouveaux employés et résidents dans le secteur. Dans ce contexte, le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie doit être perçu comme une opportunité sans précédent pour créer une nouvelle trame urbaine au sein de laquelle des espaces verts qui font cruellement défaut dans le secteur ou des services nécessaires à la population pourraient être intégrés en plus d'effacer cette cicatrice urbaine qui sépare plusieurs quartiers du centre-ville depuis des décennies. Cette nouvelle trame urbaine pourrait avoir des répercussions positives directes en améliorant la qualité de vie des résidents du Quartier latin. Dans son rapport paru à la suite de la consultation publique sur les hauteurs et les densités du centre-ville, l'OCPM recommandait d'ailleurs que le Quartier de la santé fasse l'objet d'une planification d'ensemble par le biais d'un programme particulier d'urbanisme. Une telle planification devra aussi inclure la possibilité du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Rappelons qu'en 2006, une étude de faisabilité portant sur le recouvrement jusqu'à Amherst dans le Quartier de la santé, évaluait les retombées potentielles à plus d'un milliard de dollars et le coût de recouvrement et d'aménagement à quelques 400 millions de dollars.

**RECOMMANDATION 13 : Vision Montréal recommande l'élaboration, dans les meilleurs délais, d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur du Quartier de la santé qui s'appuierait notamment sur les plus récentes études de faisabilité du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie afin d'élaborer une vision complète du Centre-ville de Montréal.**

## Prendre en considération la mobilité dans le quartier

### 3.1 Intégrer les plans de transport à la planification urbaine

De la même façon que nous avons reproché au plus récent PPU Griffintown de manquer de détails concernant la planification de l'offre en transport collectif, le PPU Quartier latin n'intègre aucune information sur les plans de gestion des déplacements, incluant le transport collectif, et de stationnement. Pourtant, la piétonnisation



complète de la rue Sainte-Catherine, l'inauguration prochaine du CHUM, l'arrivée de 6 000 nouveaux résidents ainsi que la réduction du nombre de stationnements sur rue auront des impacts majeurs sur la mobilité du secteur dont il faudrait pouvoir tenir compte dans notre évaluation du présent PPU.

Il est difficile d'évaluer la pertinence de certaines orientations du PPU sans posséder une vision d'ensemble de la mobilité du secteur, incluant tant le transport véhiculaire, le stationnement que le transport collectif et actif. Par exemple, la piétonnisation partielle de la rue Sainte-Catherine a déjà eu un impact haussier sur le trafic des rues Ontario, René-Lévesque et Sherbrooke ainsi que sur les petites rues résidentielles qui vont vers l'est entre Maisonneuve et Ontario. On peut dès lors s'interroger sur les impacts qu'auront la piétonnisation complète de la rue Sainte-Catherine entre Papineau et De Bleury. C'est là un exemple de questionnement qui mériterait d'être approfondi au cours de la consultation publique et non uniquement une fois le PPU adopté. Il nous semble donc important d'inclure les divers plans de mobilité au PPU soumis à la consultation publique.

Dans un même ordre d'idée, nous croyons important d'intégrer à la vision d'ensemble du secteur la planification du transport des marchandises. L'arrivée de nouveaux résidents permettra l'émergence de commerces additionnels et contribuera à la revitalisation des artères commerciales qui, combinées à la piétonnisation de Sainte-Catherine, générera des enjeux pour le transport des marchandises locales nécessitant une nouvelle réglementation en matière d'heures de livraison et de ramassage des ordures. En ce qui a trait au stationnement, malgré la mise en place d'un jalonnement dynamique afin d'optimiser son utilisation dans le secteur, les résidents ou encore certains lieux de diffusion pourraient être affectés par une pénurie de stationnement. L'intégration de ces plans et projections permettrait d'identifier et de discuter de plusieurs enjeux allant bien au-delà de la seule gestion des interventions ponctuelles mentionnée au présent PPU (p. 60).

**RECOMMANDATION 14 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal intègre le plus rapidement possible ses plans de gestion des déplacements, incluant le transport collectif, de gestion du stationnement et de transport des marchandises au PPU.**

### 3.2 S'assurer du succès de la piétonnisation

La piétonnisation de notre centre-ville est un projet novateur et inspirant qui encourage l'appropriation de l'espace public par les citoyens. Afin de miser sur la convivialité, notre Ville doit toutefois accorder une attention particulière à la qualité de l'occupation du domaine public. Au cours de l'été 2011, des problèmes répétés d'agression et d'incivilité liée à l'itinérance ont mené l'arrondissement à se questionner concernant une partie de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est en 2012<sup>2</sup>.



Avec l'extension de la piétonnisation jusqu'à De Bleury, ces problèmes pourraient ressurgir. Afin de rétablir une cohabitation plus harmonieuse, Vision Montréal avait proposé quatre conditions gagnantes, misant sur l'application concertée de solutions et l'effort soutenu de tous les partenaires, qui demeurent pertinentes :

**RECOMMANDATION 15 : Vision Montréal recommande que ces conditions soient étudiées afin de prévenir la résurgence de problèmes de sécurité entourant la piétonnisation :**

<sup>2</sup> La possibilité de réduire l'espace consacré à la piétonnisation a été soulevée pour le tronçon compris entre les rues Berrin et Amherst, représentant 400 des 2 100 mètres piétonnisés et 23 % des terrasses. Finalement, les discussions entre l'arrondissement et la SDC ont permis le maintien de la piétonnisation entre les rues Saint-Hubert et Amherst en 2012.

- Une visibilité policière non véhiculaire accrue (patrouilles piétonnes ou à vélo, par exemple) au fait des problématiques et de la réalité du quartier ou présence accrue d'équipes d'intervention composées de travailleurs de rue ou de spécialistes en intervention sociale;
- Une programmation bonifiée pour occuper le domaine public par des activités quotidiennes de qualité et un calendrier d'événements;
- L'animation de certains murs aveugles en vue de les transformer en écrans urbains, notamment ceux de la Place Dupuis;
- Une coordination soutenue entre le Partenariat du Quartier des spectacles et les SDC du Village, du Quartier latin et la CDU du Faubourg Saint-Laurent pour ce qui est de la programmation.

En plus d'une animation quotidienne et de qualité afin d'occuper le domaine public, ce qui fait le succès d'une piétonnisation est l'absence de terrains vacants le long du parcours piétonnier. Actuellement, le cadre bâti entre les rues Saint-Urbain et Saint-Hubert demeure entrecoupés de stationnements et de terrains vagues.

**RECOMMANDATION 16 : Vision Montréal recommande à la Ville de Montréal de consolider rapidement le cadre bâti le long de la rue Sainte-Catherine afin d'assurer le succès de sa piétonnisation.**

### 3.3 L'accessibilité universelle

Le PPU soulève à plusieurs reprises l'importance de l'accessibilité universelle. Vision Montréal croit effectivement que l'ensemble des aménagements qui seront effectués dans le cadre du PPU, notamment l'addition de contre-terrasses sur les rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, doit se conformer dès 2013 à la politique d'accessibilité universelle. Afin de garantir aux personnes à mobilité réduite un accès adéquat et ainsi leur permettre de profiter pleinement du quartier, Vision Montréal estime qu'il est important de poursuivre la transition des terrasses aux contre-terrasses dans l'ensemble du secteur.

**RECOMMANDATION 17 : Vision Montréal recommande que tous les aménagements publics et privés reliés au PPU intègrent la Politique d'accessibilité universelle adoptée par la Ville de Montréal, et ce dans les plus bref délais, notamment que les terrasses soit systématiquement remplacées par des contre-terrasses.**

## Conclusion

Nous avons la chance d'avoir un des rares centres-villes habités en Amérique du Nord. Afin de préserver cet acquis, il faut miser sur un développement inclusif et convivial. En ce sens, Vision Montréal ne s'oppose pas au développement de l'économie de nuit, mais estime que celle-ci doit être encadrée et balisée en fonction des désirs et des besoins des citoyens qui résident et résideront dans ce secteur.

Les plans de gestion des déplacements, du transport de marchandises, du transport collectif et du transport actif devraient se faire selon des perspectives plus larges qu'un simple programme particulier d'urbanisme. Néanmoins, ces plans devraient y être déjà intégrés lors de la consultation publique. Le transport des personnes et des marchandises est indissociable de la planification de l'aménagement urbain et les évaluer en vase clos, séparément l'un de l'autre, est contre-productif. La Ville devrait modifier ses façons de faire à cet égard.

Pour ce qui est des autres orientations mises de l'avant dans le PPU, axées sur un renforcement du pôle culturel et de la communauté du savoir, de l'appropriation du domaine public par la piétonnisation et la création de places publiques, nous croyons qu'elles rendent justice à ce quartier rempli d'institutions du savoir, de diffuseurs et de créateurs et permettront d'en accroître la vitalité et le rayonnement.